



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 05 avril 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mmes DEGRAIS, PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M.LORGEUX, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme PAUCHARD, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES
AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - N° 23/03 - 09**

Monsieur HOURY, Conseiller Municipal, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

Vu la délibération 22/07-14/F du 06 décembre 2022 fixant le versement d'acomptes de subventions à certaines associations pour le budget primitif 2023,

Vu la délibération inscrite à l'ordre du jour en date du 12 avril 2023 fixant le budget primitif 2023,

Vu le montant inscrit au budget 2023 notamment au chapitre 65 compte 6574 – « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,

Considérant qu'il y a lieu de manifester le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant qu'il y a lieu de signer des conventions entre la commune et les associations bénéficiaires de tout versement annuel supérieur à 23 000 €,

Je vous propose :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations, tel que récapitulé dans le document joint ;
- De préciser que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2023 ;
- De subordonner les versements à la signature d'une convention avec la Ville pour toute attribution supérieure à 23 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- De mandater Monsieur le Maire pour procéder à ces versements."

.../...



Mmes ROGER - DEGRAIS - M. DUVAL, Adjoints au Maire, MM. CHEMINOT - GAVEAU et Mme BARRY, Conseillers municipaux, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

14 AVR 2023

18 AVR 2023

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention proposée
ADEIF VIDEO	800 €
Aéro Club de Sologne	1 500 €
Aide aux victimes 41, France Victimes 41	1 000 €
Aide pour la Vie - APLV	250 €
Aïkido	350 €
Air Modèles Club	650 €
Amicale des Etangs de la Varenne	700 €
Amis du Musée de Sologne	1 500 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre ACPG-CATM	1 000 €
ASCE (chats errants...)	1 000 €
ASLD (accueil, soutien lutte contre les détresses)	1 800 €
Ass. Commerçants Halle et Marché de Romo	700 €
Ass. Des Jeunes Sapeurs Pompiers	100 €
Ass. Nat. Des anciens combattants ANACR	150 €
Ass. sportive et culturelle Louise de Savoie - *2 Classes Sportives USEP	264 €
Ass. Sportive Collège Léonard de Vinci	200 €
Ass. Sportive Collège Maurice Genevoix	200 €
Ass. Sportive Lycée Claude de France et LEP Denis Pain	200 €
Ass. USEP Ecole des Tuileries (spectacle)	264 €
Atelier 360°	2 000 €
Atelier Colom	2 300 €
Athlétique Club Romorantinois - Athlétisme	6 750 €
Athlétique Club Romorantinois - Gymnastique	9 900 €
Athlétique Club Romorantinois - Handball	3 200 €
Auto-Ecole Solidaire "ça roule"	4 000 €
Ballooning Adventures	2 500 €
Billard Blackball	1 200 €
Billard Club Romorantinois	1 000 €
Boxing Club Romorantinois	900 €
BTP CFA Indre-Et-Loire	120 €
BTP CFA Vendée	40 €
Bureau Information Jeunesse	1 220 €
Centre d'Info. Sur le Droit des Femmes et des Familles - CIDFF41	150 €
Classe USEP - REP Louise de Savoie (5 classes)	1 000 €
Classes de mer (PEP)	16 370 €
Classes de neige (PEP) /classe verte montagne	19 150 €
Classes linguistique (PEP)	28 966 €
Club sportif et Artistique 602 (base aérienne)	200 €
Cœur de France Cœur d'Afrique	7 000 €
Comité de circonscription USEP Sologne	1 000 €
Comité de Quartier "Romo Ouest"	500 €
Comité de Quartier "La Ratière"	500 €
Comité de Quartier "Lanthenay Bourg"	500 €
Comité de Quartier "Romo Est"	500 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	500 €
Comité des Fêtes	5 000 €
Comité du Secours Populaire	2 000 €
Croix Rouge Française	8 000 €
Cultures du Cœur	800 €
Cyclisme Val de Cher Sologne	2 500 €

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention proposée
Dance N'Fit	700 €
Ecole Emile Martin (classe découverte) 2 classes	12 735 €
Elles courent pour agir contre le diabète	600 €
Ensemble et Solidaires : UNRPA	8 000 €
Etoile Cyclo USEP Ecole des Tuileries 1 classe	100 €
Etoile Cyclo USEP Ecole du Bourgeau 1 classe	200 €
Etoile Cyclo USEP Ecole Maurice Leclert 2 classes	100 €
Féd. Nat. Des Accidentés du Travail	1 600 €
Féd. Nat. Des Anciens Combattants en Algérie	150 €
FNDIRP du Loir-et-Cher	100 €
Foot Sud 41	15 000 €
Groupement Philatélique	200 €
Groupement Social	119 240 €
Gymnastique Volontaire Romorantinaise	600 €
JALMALV (jusqu'à la mort...accompagner la vie	50 €
Karaté Romorantin	550 €
L'Antre des Jeux	1 000 €
L'Musica	400 €
La caravane des poètes (rencontres poétiques)	1 000 €
LAMADE - La maison des enfants du Cameroun	500 €
LEAP Boissay - Fougères sur Bièvre	400 €
Les anciens du Bahut de Romorantin	200 €
Les cadets de la Gendarmerie	100 €
Maison des Jeunes et de la Culture	86 000 €
Making of	370 €
Médaillés Militaires - 395ème Section	250 €
MFR Sorigny	40 €
Office du Sport Romorantinais	1 500 €
Patronage des Ecoles Publiques	110 000 €
Pétanque Boule Romorantinaise	800 €
Petites Randos USEP Ecole des Tuileries 3 classes	300 €
Petites Randos USEP Ecole du petit Mail	300 €
Petites Randos USEP Ecole M. LECLERT	100 €
Plumes de Sologne	300 €
Rallye Mathématique du Centre	80 €
Restos du Cœur	1 000 €
Rêves de toqués	500 €
Romo Grimp	800 €
Romo Photo Club	700 €
Romo RC Modèles	500 €
Romo Sport Auto	1 000 €
Romorantin Futsal Club	450 €
Romorantin Randonnée Pédestre	600 €
Rugby Club Romorantin Sologne	22 000 €
Saint Martin Badminton	800 €
Saint Martin Basket	7 000 €
Saint Martin Judo	1 300 €
Saint Martin Tir à l'Arc	1 100 €
Secours Catholique	500 €
Sologne Cyclo Tourisme	1 200 €

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention proposée
Sologne Handisport	3 000 €
Sologne Nature Environnement	9 000 €
Sologne Olympique Romorantin	240 000 €
Souvenir Français	150 €
SPA refuge animalier de Sologne (SALBRIS)	500 €
Sport Boule Romorantinois	1 100 €
Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne (SAHAS)	1 500 €
Tennis Club Romorantinois	4 500 €
UNAFAM	300 €
Union Musicale	10 100 €
Union Nat. des Anciens Combat. U.N.C.A.F.N	200 €
Union pour la Culture Populaire en Sologne	800 €
Union Sportive "Franco-Turque"	3 800 €
Urgence Faune Sauvage	1 000 €
Vie Libre	400 €
Nouvelles Subventions de fonctionnement (au chapitre 65)	821 759 €